

COMMUNE DE FONTET

SÉANCE DU 05 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 05 du mois de juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire.

Présents : MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, BENTEJAC, JALLON, LAFINEUSE et LAOUÉ

Pouvoirs : Mme BERGADIEU ayant donné pouvoir à M. JALLON

Excusés : MM MME ROUZIÉ, GRANDCHAMP, PITOUX et ZANELLO

Secrétaire de séance : Mme BENTEJAC

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Délibération approbation du rapport de la CLECT
- Délibération adhésion du SIAEPA au SMEGREG
- Délibération épandage Suez
- Proposition La Poste pour l'adressage
- Devis pergola devanture Mairie
- Approbation rapport Agence de l'Eau Adour Garonne
- Information Fête du Canal
- Préparation Petit Fontésien
- Information Ponton de pêche et panneau signalétique
- Divers

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 11 AVRIL 2019

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION APPROBATION RAPPORT CLECT

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale chargée du Transfert des charges (CLECT) s'est réunie le 16 AVRIL 2019 pour procéder à l'évaluation de la participation annuelle au plan de déploiement de la fibre Haut Méga porté par le syndicat mixte Gironde Numérique.

Il est donc proposé d'approuver le rapport adopté à l'unanimité par la CLECT réunie le 16 avril 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport de la CLECT en date du 16 avril 2019, présentant l'évaluation de la participation annuelle au plan de déploiement de la fibre – Plan Haut Méga.

DÉLIBÉRATION ADHÉSION DU SIAEPA AU SMEGREG

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Bassanne - Dropt - Garonne est compétent notamment en matière de production, traitement, transport et distribution d'eau potable et que les statuts du Syndicat Mixte d'Étude et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG) ont été modifiés afin de permettre l'accueil des collectivités territoriales et leurs groupements exerçant tout ou partie de la compétence alimentation en eau potable dans le périmètre du SAGE Nappes Profondes de Gironde afin d'élargir la gouvernance de la gestion équilibrée des ressources en eau dans un esprit de solidarité des actions et de mutualisation des moyens.

Il est demandé à la commune de donner son accord pour l'adhésion du Syndicat BDG au SMEGREG ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DONNE**, à l'unanimité, son accord pour que le Syndicat Bassanne - Dropt - Garonne adhère au SMEGREG.

DÉLIBÉRATION ÉPANDAGE SUEZ

Monsieur le Maire a été informé d'un projet d'épandage de digestats (résidus du processus de méthanisation) issus d'une usine installée à Saint-Selve. Cet épandage serait réalisé par la société Suez Organique.

A ce jour, aucune concertation avec la mairie n'a été sollicitée par le porteur de projet qui a pourtant réalisé un dossier de demande d'autorisation environnementale et consulté les différentes autorités instructrices.

Après consultation de ce dossier de demande d'autorisation environnementale, il est proposé de donner un avis négatif et de s'opposer à ce projet. En effet, si l'épandage devait être réalisé, ce serait la première fois que des déchets sont déposés sur la commune. La superficie prévue pour cet épandage serait assez conséquente pour une première opération.

De plus, les digestats peuvent contenir des polluants et réduire l'activité microbologique du sol après épandage. A cette occasion, il est d'ailleurs indiqué dans le dossier d'autorisation environnementale « qu'en cas de déversement dans un ruisseau ou un fossé, il y a risque de pollution de l'eau ».

Il est ainsi inconcevable de réaliser une telle opération avec un risque pour la qualité de l'eau dans notre secteur.

Enfin, le dossier d'autorisation environnementale dresse le bilan des impacts négatifs de l'opération d'épandage :

- accumulation possible d'éléments métalliques dans le sol,
- transfert vers les eaux souterraines de certains éléments chimiques (azotes et métal),
- ruissellement des matières à épandre en dehors des parcelles lors de l'épandage,
- odeurs,
- prise en compte nécessaire d'un danger sanitaire chimique et bactériologique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DONNE**, à l'unanimité, un avis négatif à l'opération, **REFUSE** l'épandage et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

PROPOSITION LA POSTE POUR L'ADRESSAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que ce point avait déjà été évoqué lors d'une séance précédente, et qu'une commission devait être mise en place pour travailler sur ce projet.

Un nouveau service de La Poste propose d'effectuer toutes les études et démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération d'adressage pour un montant de 2 100 euros TTC.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à cette opération d'adressage pour optimiser la nouvelle réorganisation de distribution du courrier, mais surtout et aussi pour la sécurité des habitants lors d'interventions de secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accepter le devis de La Poste pour un montant de 2 100 euros et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

DEVIS PERGOLA MAIRIE

Madame Odile Franceschet expose au Conseil le devis reçu en Maire pour monter une pergola devant la Mairie pour un montant de 2 639,99 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de refuser ce devis, et propose simplement de demander à refaire faire l'inscription « Mairie ».

APPROBATION RAPPORT AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire fait une brève lecture du rapport annuel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Il précise par ailleurs que ce document est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver ce rapport.

INFORMATION FÊTE DU CANAL

Monsieur le Maire rappelle que la Fête du Canal aura lieu le 07 juillet prochain. Ce sera aussi la date de lancement des animations CAP 33 (canoë, skateboard, randonnée, roller...)

Les producteurs qui interviennent sur les Tablées Nocturnes viendront proposer de la restauration le midi.

PRÉPARATION PETIT FONTÉSIEN

La Commission Communication doit se mettre à travailler à la rédaction des articles qui composeront le prochain numéro du journal municipal.

INFORMATION PONTON DE PÊCHE

Monsieur le Maire rappelle que le ponton est installé depuis mi-avril. Il ne reste plus qu'à matérialiser l'emplacement PMR.

La Fédération de Pêche de la Gironde propose aussi l'obtention du label « Parcours Famille ».

FDAEC 2019

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental de la Gironde. La réunion cantonale présidée par Monsieur Bernard Castagnet Conseiller Départemental a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 17 305 euros .

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- de réaliser des dépenses d'investissement pour un montant de 40 082 € HT

* pose ralentisseurs 6 670 € HT

* réfection Chemin du Brick 10 966 € HT

* réfection Chemin Tartifume Nord 10 274 € HT

* réfection Chemin La Bourguette 12 172 € HT

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 17 305 € au titre du FDAEC 2019

TARIFS PAVILLON 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les propositions de tarifs pour la vente de boissons et de nourriture au Pavillon d'accueil pour la saison 2019.

Boissons chaudes :

-Café : 1.20 €

-Café crème : 1.50 €

-Grand café : 2.00 €

-Chocolat chaud : 2.30 €

-Thé : 1.20 €

Bières :

-Pression : 2.20 €

-Pression + sirop : 2.50 €

-Heineken : 2.50 €

-Pelforth brune : 3.00 €

-Kronenbourg : 2.00 €

Boissons fraîches :

-Sodas (Coca-Cola, Schweppes, Orangina, Fuzetea, jus de fruits) : 2.00 €

-Perrier : 2.00 €

-Cacolac : 2.30 €

-Diabolo : 2.00 €

-Bouteille eau 33cl : 1.50 €

-Sirop à l'eau : 1.00 €

Vins :

-Verre : 1.50 €

-Bouteille : 6.00 €

Snack salé :

-Croque bistrot : 4.50 €

-Paninis : 4.50 €

-Pizza jambon mozzarella : 3.50 €

-Quiche lorraine : 3.00 €

-Tarte aux poireaux : 3.00 €

Snack sucré :

-Gaufre au sucre : 2.50 €

-Crêpe au sucre : 2.00 €

-Supplément nappage ou chantilly : 0.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, ces propositions de tarifs.

DIVERS

PONTON DE PÊCHE : Monsieur le Maire propose d'inaugurer le ponton le 7 juillet, lors de la Fête du Canal. Projet d'un deuxième panneau signalétique sur la piste cyclable, voir avec la Fédération de Pêche.

CONVENTION AXA : Monsieur le Maire informe de la proposition reçue de Madame Sage pour une offre promotionnelle sur une des prestations proposées.

SAISONNIERS : les saisonniers ont été sélectionnés et ont été réunis à la Base de Loisirs. Des difficultés persistent pour le recrutement du BNSSA. Une convention avec VGA a été signée pour assurer le remplacement du Surveillant de baignade lors de ses coupures.

LAVOIR : Madame Valérie Bergadieu demande si le lavoir va être nettoyé. Aucun retour pour le moment concernant le problème de la déviation de la source alimentant le lavoir.

APE : l'APE organise une chasse au trésor le 30 juin et demande l'autorisation d'installer une buvette sur le site de la Base de Loisirs, autorisation accordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.